

Collégiale de Courts Circuits La Cagnole du mercredi 7 février 2024 à 18h30 en visio ou tel

Membres de la Collégiale présent.e.s :

Isabelle, Jean-Pierre, Pascal, Claire, Karine , Christiane , Jean Guy, Claudette, Sylvie, Dominique, Martine

Excusé.es & pouvoirs :

- Anne'so (donne son pouvoir à Isabelle)
- Thiébaud (donne son pouvoir à Christiane)
- Odile (donne son pouvoir à Pascal)

Avec 14 membres de la collégiale présent.e.s ou représenté.e.s sur 15, la collégiale est donc décisionnaire.

Prochaines réunions : les mercredis à 18h30

mercredi 21 février à 18h30 en visio

mercredi 6 mars à 18h30 en visio

mercredi 20 mars à 18h30 en présentiel

Préparation du pad : Pascal

Facilitation : Christiane

Secrétariat : Sylvie et Pascal

Relevés de décisions de la Collégiale : <https://www.lacagnole.fr/spip.php?article612>

Tour de table / Accueil des nouvelles et nouveaux membres

Chacun.e prend la parole.

1/ Rappel décisions

Décision 20240118 #1 : La Collégiale décide d'inviter prochainement Pascal Monseu pour qu'il puisse présenter son audit.

Décision 20240118 #2 : La Collégiale décide la mise en place d'une commission de règlement intérieur de l'Assemblée Générale.

Décision 20240118 #3 : La Collégiale décide que le montant minimum de la cotisation pour l'année 2024 passe de 1 à 5 cagnoles ou €, avec effet rétroactif depuis le 01.01.24, les membres ayant déjà cotisé pour moins que ce montant seront contacté.e.s par le secrétariat.

Décision 20240118 #4 : La Collégiale décide que Mmes Karine Bouche & Dominique Serve-Catelin sont mandatées pour signer au nom de notre association les statuts de l'association SoliCagnole lors de son Assemblée Générale Constitutive, pour représenter notre association dans le premier Conseil d'Administration de SoliCagnole.

Décision 20240118 #5 : La Collégiale décide la poursuite de la campagne de financement participatif pour la Ferme aux questions tant que le porteur de projet le demandera, en attente du prochain projet (Aurore et Fabien) et qu'une commission validera la clôture comptable de cette campagne.

Décision 20240118 #6 : La Collégiale décide le principe d'une collégiale extraordinaire invitant les membres jovinien.ne.s présent.e.s à l'assemblée générale afin de comprendre les intentions en jeu et de tenter de trouver des voies d'apaisement autant qu'il sera possible.

Décision 20240118 #7 : La Collégiale décide de ne pas changer d'outil de décompte du temps offert.

Décision 20240118 #8 : La Collégiale décide la validation de la partenaire LYNE in You et d'accepter sa demande d'adhésion offerte, 10€ du fonds suspendu y sont affectés.

Décision 20240118 #9 : La Collégiale décide de ne pas déroger au taux de reconversion de 3% du partenaire Court-Circuit 89.

2/ Gestion de l'association

2.1/ Collégiales ouvertes

Pascal : Dans ce pad (voir ci-dessous), des échanges ont eu lieu sur la question de repenser la question de l'ouverture des collégiales systématiquement.

Des avis ont pu faire croire à des oppositions.

Claire, Karine et Christiane ont fait des propositions qui peuvent être médiatrices et innovantes, il peut y en avoir d'autres :

Christiane : "3 ou 4 collégiales sont ouvertes dans l'année et celles ci sont donc des temps de réflexion , de mises en route de projet..."

les adhérents viennent donc en connaissance de cause sur un ou des sujets qui les intéressent.

la collégiale se donne ainsi les moyens de travailler avec des adhérents "intéressés" et peut se nourrir de tels échanges.

Définir clairement le cadre permet à chacun de mieux se positionner."

Claire : La relance des commissions de travail ouvertes aux adhérents et adhérentes permettrait-elle de s'en sortir?

Karine : Questionner nos adhérent.e.s : "Sur quel thème ou domaine particulier souhaiteriez-vous assister aux réunions de la collégiale de l'association La Cagnole ?"

Décision 20240207 #1 La Collégiale de Courts-Circuits La Cagnole décide d'organiser régulièrement des collégiales ouvertes dédiées à un thème où la collégiale invite tous et toutes ces membres ainsi que de relancer des commissions thématiques.

(unanimité)

2.2/ Mise en place d'une commission de règlement intérieur de l'Assemblée Générale

en attente

Qui veut faire partie de la commission ? Dominique Pascal Jean-Pierre Christiane Karine Thiébaud

Qui s'en occupe ? Karine

2.3/ SoliCagnole

Copil ce 9.02.24 au GABY

16.02.24 CA Gaby, 8.03.24 AG du Gaby

entre le 20.02 et le 10.03 AG Constitutive et signature des statuts

Décision 20240207 #2 : La Collégiale décide la dépense de 50 euros en paiement du repas offert à la coordinatrice du T et l'animatrice du GABY juste avant une réunion avec les services du département le 24.01.24 à Auxerre: Pascal Paquin qui a avancé la somme en sera remboursé.

(unanimité)

2.2.1/ Test du logiciel

RAS ? Réunion prévue avec le développeur

2.4/ Incubateur T

5 & 6.02.24 Séminaire 6 du T Modèle économique

2.5/Le point sur le financement participatif pour la Ferme aux questions

<https://www.lacagnole.fr/spip.php?article677>

La campagne s'est terminée ce 5.02.24

Un groupe va vérifier toutes les opérations pour verser le solde de comptes au porte du projet.

2.5/ Autres points sur la Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA)

- 1/ suivi de toutes les actualités du dossier sur [lacagnole.fr](https://www.lacagnole.fr)
- <https://www.lacagnole.fr/spip.php?rubrique164>
- 2/ toutes actualités dans l'Yonne sur ce dossier

Soirée à Collemiers Présentation de la SSA

2.6/ Nouvelles des MLCC

Rencontres en mai 2024 en Savoie, we de l'Ascension

2.7/ Dossier FDVA2

rédigé et déposé par Karine, Dominique et Christiane, en cours d'examen.

Dominique : la même chose en mieux, pour le Vendredi Vert, toujours plus soutenir les partenaires

Karine: Travailler sur l'interdépendance des partenaires entre eux.elles sur un territoire; faire des cadeaux suspendus pour des enfants et des jeunes (éventuellement avec le FJT des jeunes travailleuses et travailleurs d'Auxerre)

2.8/ Contestation de notre Décision 20240118 #3

Un membre de l'association a contesté notre décision prise à l'unanimité

Décision 20240118 #3 : La Collégiale décide que le montant minimum de la cotisation pour l'année 2024 passe de 1 à 5 cagnoles ou €, avec effet rétroactif depuis le 01.01.24, les membres ayant déjà cotisé pour moins que ce montant seront contacté.e.s par le secrétariat.

et notamment son caractère rétroactif.

D'où la décision suivante :

Décision 20240207 #4 : La Collégiale décide de modifier sa décision 20240118 #3 en confirmant que le montant minimum de la cotisation pour l'année 2024 passe de 1 à 5 cagnoles ou € à compter du 18.01.24, mais sans effet rétroactif depuis le 01.01.24, et prend acte que cela ne concerne que deux adhérents ayant re-cotisé pour 1 cagnole avant le 18.01.24 (trois autres cotisations inférieures à 5 euros ont été depuis complétées).

(Pour 11, Abstention 1, Contre: 2)

Décision 20240207 #5 : La Collégiale décide de repousser à une date ultérieure son invitation à P. M. le mercredi 20 mars à 18h30, dans l'attente d'une situation plus apaisée.

(Pour 10, Contre: 4)

2.9/ Stock d'enveloppes

600 env en coffre de banque

300 env en coffre du siège

Framadate pour une date en mars

4/ Calendrier des événements et des ***divers RDV

* "le Vendredi Vert de la Cagnole mais tous les jours"

Tirage au sort : Samedi 27 Janvier à 17h30

Courriel envoyé à tous les bénéficiaires pour les informer de l'endroit où ils peuvent récupérer leurs gains
Réunion de la Commission Vendredi Vert, Mardi 30 Janvier : Karine, Christiane, Dominique
Bilan du VV 2023 envoyé à l'organisme qui nous a donné la subvention
Demande de subvention au même organisme pour le VV 2024 également envoyé

5/ Communication

Proposition : ne faire d'interview de partenaires que tous les 2 mois , l'interview mensuel s'avérant un peu "lourd" :(prise de rv : trouver un créneau pas toujours facile , rédaction qui prend beaucoup de temps, etc..)

6/ Suivi de la Fédération Kohinos

Conseil collégial de la Fédération Kohinos
le vendredi 01.03. .24

Décision 20240207 # 6 : La Collégiale décide de verser de 280 Euros à la Fédération Kohinos pour sa participation aux frais de fonctionnement et aux frais de maintenance du logiciel.
(unanimité)

Christiane : pour la prochaine AG, décider verser 100€ par an pour financer le noyau initial du Kohinos

9/ Questions autres

Proposition de verser de nouveau 500 Euros sur le Compte Epargne du Crédit Municipal (pour "économiser" dans le but , en particulier, d'avoir un fonds pour l'éventuel réimpression des coupons quand on en aura besoin)

Actuellement nous avons , sur ce compte 1585 Euros

Décision 20240207 #7 : La Collégiale décide de verser de nouveau 500 Euros sur le Compte Epargne du Crédit Municipal (pour "économiser" dans le but , en particulier, d'avoir un fonds pour l'éventuel réimpression des coupons quand on en aura besoin).
(unanimité)

Tour de table de clôture